



Douanes  
Dunkerque  
**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Coquelles, le 12 février 2023

## Maccarthysme à la RI de Dunkerque

Que se passe-t-il donc à la RI de Dunkerque ?

Revenons en arrière au 30 janvier et à la diffusion de l'impact 234, et notamment sur la phrase suivante, objet de toutes les gesticulations de la cheffe de ce service :

### **"Service de la RI**

**Les agents se plaignent essentiellement du manque de considération de la cheffe de service pour la totalité de ses agents."**

C'est effectivement abrupt, voir excessif la CFDT le reconnaît bien volontiers car tous les agents ne sont ou ne se sentent pas concernés par cette allégation mais analysons la de manière la plus objective possible :

Comme tout le monde le sait la Recette Interrégionale va faire l'objet d'une restructuration qui va toucher en partie ses agents et surtout ceux du recouvrement.

Comment interpréter les faits suivants autrement que par un manque de considération, l'unique priorité étant de faire tourner la boutique et tant pis pour les agents.

Il ne faut pas s'y méprendre, on ne parle pas de considération liée au fonctionnement de ce service ( TT accordé, souplesse dans la cote de service, dire bonjour tous les matins, etc...) mais de celle liée à l'avenir des agents après le transfert de leurs missions à la DGFIP :

- Pour avoir la paix sociale afin que son service continue de tourner normalement, la receveuse a pendant longtemps nié devant ses agents qu'une restructuration devait les toucher de plein fouet.
- Manque de communication : plusieurs enquêtes pour postes vacants sur la résidence Dunkerque n'ont pas été cotées aux agents de la RI.
- Suite à la publication de l'arrêté de restructuration, aucune communication de la hiérarchie aux agents. Il est hautement improbable que la chaîne managériale n'ait pas eu connaissance de cette publication. Pourtant rien n'est parvenu aux oreilles des agents concernés avant la fin d'inscription au TAM... Et encore cette information leur est parvenue par la voie syndicale.

La question que l'on est en droit de se poser et de savoir si tout cela est fait sciemment ou pas ?

Mais revenons à nos moutons ou plutôt à une chasse aux sorcières orchestrée à l'encontre d'agents de la recette. Voici en intégralité et sans modification d'aucune sorte les mails envoyés par la cheffe à l'ensemble de ses agents :

## Mail 1

*Bonjour,*

*Je prends connaissance et je prends acte du tract de la CFDT qui fait suite à la visite de ce syndicat auprès du DI le 13/01, dont je copie les termes in extenso :*

*"Service de la RI*

*Les agents se plaignent essentiellement du manque de considération de la Cheffe de service pour la totalité de ses agents."*

*Dans la mesure où cette phrase, laconique, me vise expressément, la DI me demande de lui documenter mon "manque de considération" à votre égard à tous.*

*Je n'ai pas pu répondre, ne comprenant ni les termes ni le contenu de ce que cette phrase recouvre.*

*Afin de répondre à la demande et pour moi de comprendre les raisons qui vous ont incité à faire appel à un syndicat plutôt que de m'en parler directement (je passe tous les jours dans vos bureaux et je pensais jusqu'à présent que nos paroles étaient libres et sans entrave), je vous remercie de m'en faire part dès que possible et selon la forme que vous souhaitez (mail, oral). En effet, la porte de mon bureau est ouverte et je suis à votre écoute, le tout comme d'habitude. Enfin et j'en termine : tout ce qui peut m'améliorer m'est infiniment utile à titre personnel. Donc je porterai une grande attention aux plaintes que vous avez formulées à mon encontre.*

*Je vous renouvelle mes remerciements, par avance.*

*Bien cordialement,*

## Mail 2

*Bonjour,*

*Tout d'abord je remercie tous ceux qui m'ont fait des retours (oral, mail).*

*J'invite tous ceux qui ne se sentent pas concernés par les termes "tous les agents" parce que :*

- d'une part, adhérents ou non, ils n'ont jamais été consultés par ce syndicat ;*
- d'autre part, ce syndicat ne peut pas se faire le porte-parole de tout un service, et donc de vous, sans s'être assuré au préalable de la totale représentativité qu'il revendique dans son écrit*

*à l'indiquer individuellement ou collectivement à l'organisation syndicale qui vous a adressé ce tract sur vos boîtes de messagerie personnelles.*

*Et si, en outre, je ne vous "manque pas de considération" parce que :*

- d'une part, vous ne l'avez jamais exprimé auprès de ce syndicat, même interrogés par lui,*
- d'autre part, vous ne le pensez pas et ne le vivez pas au quotidien car nos échanges se font de façon fluide et dans le respect mutuel*

*Je vous invite également à l'exprimer auprès de ce syndicat.*

*Mode d'emploi pour le dire au syndicat : il vous suffit de reprendre le mail du 30/01 adressé par la CFDT Lille et d'y répondre : c'est simple comme un clic !*

*A tous ceux qui le feront un grand MERCI ; question d'honnêteté, de représentativité et au final de crédibilité syndicale.*

*Je vous reroute en suivant la message de la CFDT Lille qui adresse le tract : c'est sur cette base que vous pourrez répondre.*

*Bien cordialement,*

A l'heure des LDG, la commande de la Receveuse de Dunkerque, qui appelle à la solidarité et à l'aide, l'ensemble des agents sous son autorité, pose un véritable problème éthique.

Au-delà de l'immaturation administrative d'une cadre supérieure, assez grassement payée pour supporter un minimum de critiques, Il y a surtout un enjeu pour les agents et leur avenir.

Vous n'êtes pas sans savoir que désormais, les LDG nous rendent soumis corps et âme à l'arbitraire de la décision des chefs de service qui ont droit de vie ou de mort sur nos carrières administratives.

**Qu'arrivera-t-il aux agents de la RI qui ne se soumettent pas à la Fatwa lancée par la receveuse contre la CFDT ?**

Au-delà du fait que nous allons demander au directeur interrégional de recadrer cette personne, voire de la former ou de la soulager de ses responsabilités qu'elle semble avoir du mal à supporter, il nous faut désormais recentrer les débats sur les vraies questions qui restent aujourd'hui sans réponse et qui minent les agents les plus concernés par la restructuration car à moins de deux mois du début du transfert des fiscalités :

**quid des agents concernés par la restructuration ?**

**quid de la date ou des dates effectives de ce transfert ?**

**quid du calibrage final de la RI après restructuration ?**